



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 09 septembre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures.

Selon mes informations, un incident préoccupant s'est récemment produit au commissariat de police d'Esch-sur-Alzette. Lors d'une manipulation d'arme à feu dans la chambre forte, un tir accidentel a été déclenché, entraînant le passage d'une balle à travers la porte de cette installation sécurisée. Bien que cet événement n'ait impliqué que le personnel de la police grand-ducale, il suscite des interrogations quant à la sécurité des infrastructures et à leur capacité à protéger les agents en cas d'incident similaire. Cet épisode soulève la nécessité de réévaluer les mesures de sécurité en vigueur dans la gestion des armes au sein des commissariats.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes :

1. Pouvez-vous confirmer les circonstances exactes de cet incident et si des mesures immédiates ont été prises pour éviter que cela ne se reproduise ?
2. Les portes et armoires de la chambre forte sont-elles actuellement conformes aux normes de sécurité nécessaires pour protéger efficacement le personnel en cas d'incident ?
3. Le ministère prévoit-il de renforcer les dispositifs de sécurité dans les commissariats, notamment en ce qui concerne la sécurisation des chambres fortes, afin de mieux protéger les agents ?
4. Des mesures supplémentaires de formation ou de sensibilisation à la manipulation sécurisée des armes à feu sont-elles envisagées pour le personnel de la police grand-ducale ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Dan Biancalana
Député